

X 25

CONCOURS INTERNATIONAL D'ENTREE AU CYCLE

DE DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN ASSURANCE (DESS-A)

(CYCLE III)

1. CONDITIONS D'ACCES

1.1 L'accès au cycle de formation pour l'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées en assurance est subordonné à la réussite à un concours international organisé par l'IIA dans la limite et le respect du quota attribué à chaque Etat membre par le Conseil d'Administration.

1.2. Pour participer aux épreuves du concours, le candidat doit :

- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - **MST-A** (IIA) ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'Institut ;
 - **Licence** toutes disciplines + 1 année d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme ;
 - **Maîtrise** toutes disciplines ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'IIA
 - **Maîtrise en Sciences et Techniques Comptables et Financières**
- Avoir 21 ans résolus à la date du concours
- Avoir été présenté par son Etat d'origine

2. EPREUVES DU CONCOURS

- 1^{ère} épreuve : Culture générale et français
- 2^{ème} épreuve : Droit ou Economie ou Techniques d'assurances ou Mathématiques, Statistiques et calcul de Probabilités ou Comptabilité
(Au choix du candidat)



28

ANNEXE I

**CONCOURS INTERNATIONAL D'ENTREE AU CYCLE DE
MAITRISE EN SCIENCES ET TECHNIQUES D'ASSURANCES (MST-A)
(CYCLE II)**

1. CONDITIONS D'ACCES

1.1. L'accès au cycle de formation de Maîtrise en Sciences et Techniques d'assurances est subordonné à la réussite à un concours international organisé par l'IIA dans la limite et le respect du quota attribué à chaque Etat membre par le Conseil d'Administration.

1.2. Pour participer aux épreuves du concours, le candidat doit :

- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - **Diplôme de l'ex Cycle Moyen** ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'Institut + 3 années d'expérience professionnel après l'obtention de ce diplôme.
 - **BTS - Assurance** + 3 années d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme
 - **BTS - Comptabilité** + 2 années d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme
 - **Diplôme de techniciens d'assurance (DT-A)** de l'IIA + 2 années d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme
 - **Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) toute discipline**
 - **Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) toutes disciplines**
- Avoir 21 ans résolus à la date du concours
- Avoir été présenté par son Etat d'origine

2. EPREUVES DU CONCOURS

- 1^{ère} épreuve : Culture générale et français
- 2^{ème} épreuve : Droit ou Economie ou Techniques d'assurances ou Mathématiques, Statistiques et calcul de Probabilités ou Comptabilité **(Au choix du candidat)**

